



## COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Mercredi 21 décembre 2016

Le Conseil communautaire s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saulcy-sur-Meurthe, le **Mercredi 21 décembre 2016 à 19 heures**, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur David VALENCE, Président de la Communauté de Communes.

**Présents** : *Anould* : Alain DEMANGE, Jacques HESTIN, Virginie THOMAS. *Ban-sur-Meurthe-Clefcy* : Yves VOLPINI (suppléant). *Fraize* : Jean-Marie BARADEL, Marie-Christine BOURGARD, Jean-François LESNE, Jean-Pierre QUINANZONI. *Mandray* : Emmanuel LAURENT. *Plainfaing* : Anne-Marie JACQUES, Patrick LALEVEE. *Saint-Dié-des-Vosges* : David VALENCE, Vincent BENOIT, Jean-Louis BOURDON, Dominique CHOBAUT, Gina FILOGONIO, Mustafa GUGLU, Françoise LEGRAND, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Jacqueline THIRION, Nathalie TOMASI, Bruno TOUSSAINT, Christine URBES, Serge VINCENT, Patrick ZANCHETTA. *Saint-Léonard* : Marc MADEDDU. *Saulcy-sur-Meurthe* : Jacques JALLAIS, Fanny WAGNER. *Taintrux* : Jean-Luc DIEUDONNE, Annabelle SAYER.

**Excusé(e)s ayant donné procuration** : Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges) à Françoise LEGRAND, Marc FRISON-ROCHE (Saint-Dié-des-Vosges) à Vincent BENOIT, Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges) à Jacqueline THIRION, Pascal THOMAS (Saulcy-sur-Meurthe) à Jacques JALLAIS.

**Excusée** : Michèle PERRIN.

**A été nommée secrétaire** : Mme Fanny WAGNER.

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 35 ♦ Présents : 30 ♦ Votants : 34

Date de la convocation : Jeudi 15 décembre 2016.

### 2016/10/01 : Demande de subventions auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et du Conseil Départemental des Vosges pour la création d'une aire de covoiturage à Saint-Dié-des-Vosges.

Dans le cadre d'une politique plus large de mobilité durable et conformément à sa volonté de soutenir des solutions alternatives ou complémentaires aux modes classiques de transports collectifs et plus particulièrement le covoiturage, la Communauté de Communes approuve la réalisation d'une aire de covoiturage à Saint-Dié-des-Vosges, ainsi que son coût prévisionnel de 131 262 € HT.

Le Conseil communautaire sollicite un soutien financier auprès de l'Etat, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental des Vosges.

**Vote à l'unanimité.**

### **2016/10/02 : Modification du tableau des effectifs.**

Le Conseil communautaire accepte la demande de modification du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'un poste d'éducateur de jeunes enfants principal à temps non complet (80%) en un poste d'éducateur de jeunes enfants principal à temps non complet (90%) pour le Relais Assistants Maternels.

*Vote à l'unanimité.*

### **2016/10/03 : Demande de subventions auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et du Conseil Départemental des Vosges pour la rénovation et la mise en accessibilité du siège de la CC.**

Dans le cadre de la fusion et la création de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement des combles du siège de la Collectivité permettant ainsi la création de nouveaux espaces de travail.

Il convient aussi de réaliser les travaux de mise aux normes d'accessibilité pour l'ensemble du bâtiment. Ces travaux estimés à 372 008 € HT, s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration de la consommation énergétique des bâtiments, mais également dans celui de l'accessibilité.

Le Conseil communautaire sollicite un soutien financier auprès de l'Etat, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental des Vosges.

*Vote à l'unanimité.*

### **2016/10/04 : Convention avec Vos Travaux Eco pour l'obtention de Primes Energie pour la rénovation du siège de la CC.**

La loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique de la France n°2005-781 du 13 juillet 2005 (dite loi POPE) oblige les fournisseurs d'énergie à inciter à faire des économies d'énergie.

Ils ont été désignés comme acteurs obligés dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Dans le cadre de ce dispositif, « Vos travaux éco » mène des actions d'incitation aux économies d'énergie et propose une aide financière pour la rénovation du siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire approuve la convention avec Vos Travaux Eco pour l'obtention de Primes Energie pour la rénovation du siège de la CC et autorise le Président ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant le cas échéant.

*Vote à l'unanimité.*

### **2016/10/05 : Cession d'un bien immobilier « Zac de Mardichamp » à Saint-Léonard.**

Une proposition d'acquisition immobilière a été adressée à la CCSDDV concernant un bien immobilier lui appartenant situé sur la ZAC de Mardichamp à Saint-Léonard. L'acquéreur propose d'y installer son activité principale, à savoir un atelier de réalisation d'outillage prototype.

Cette cession est consentie moyennant le prix global de 17 564 € H.T. auxquels s'ajoute la TVA due sur marge d'un montant de 2 424 €, soit un montant global de 19 988 € TTC.

Le Conseil communautaire autorise la cession à l'amiable de cet ensemble immobilier cadastré section AN N°610 (partiel –bornage en cours) sur la ZAC de Mardichamp d'une contenance de 4 391 m<sup>2</sup> au montant de 17 564 € H.T. – frais d'acte à la charge de l'acquéreur. L'acte de vente authentique sera réalisé en la forme notariée.

*Vote à l'unanimité.*

## 2016/10/06 : Autorisation de programme pour la création d'une médiathèque intercommunale.

Le conseil communautaire décide d'ouvrir une autorisation de programme pour le projet de création d'une médiathèque intercommunale, autorisation portant dans un premier temps sur la dépense d'acquisition du bâtiment, les frais d'études divers et de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux de désamiantage.

Le montant de cette autorisation de programme et les crédits de paiement annuels sont fixés de la façon suivante :

Montant de l'autorisation de programme "Médiathèque"					
3 942 000					
Nature des dépenses - Chapitre	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Acquisition du bâtiment (remboursement EPFL + emprunt) <i>Chapitre 16</i>		685 000	361 000	361 000	361 000
Frais d'études et de maîtrise d'œuvre <i>Chapitre 20</i>	94 000	431 000	543 000	543 000	433 000
Désamiantage <i>Chapitre 23</i>		100 000	30 000		
Total	94 000	1 216 000	934 000	904 000	794 000

La présente autorisation sera révisée en fonction de l'évolution du projet, notamment lorsque le montant des travaux sera déterminé.

*Vote à l'unanimité des suffrages exprimés. (3 abstentions : Jean-Louis BOURDON, Christine URBES et Serge VINCENT).*

## 2016/10/07 : Contractualisation avec le Département des Vosges dans le cadre de l'appui aux territoires.

Dans le cadre de sa politique d'appui au développement des Territoires, le Conseil Départemental des Vosges a proposé la mise en place d'une contractualisation avec les Communautés de Communes dans le but de soutenir leurs projets prioritaires de manière privilégiée.

Après instruction par les services du Département et validation par le Conseil Départemental le 26 septembre 2016, il est aujourd'hui nécessaire de finaliser cette contractualisation conclue pour une durée de 2 ans (2016 et 2017), renouvelable une fois pour 3 ans.

Le conseil communautaire prend acte de la validation de ce contrat par le Conseil Départemental et approuve la mouture définitive de celui-ci qui intègre les remarques et propositions du Conseil Départemental des Vosges.

*Vote à l'unanimité.*

## 2016/10/08 : Décision modificative n°2 du Budget Principal.

Le conseil communautaire approuve la décision modificative n° 2 du budget principal 2016 telle que présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023	-	Virement à la section d'investissement	-50 000,00			
022	-	Dépenses imprévues	-22 000,00			
012		Charges de personnel et frais assimilés		70 000,00		
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs		2 000,00		
<b>Totaux</b>			<b>-72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021	-	Virement de la section de fonctionnement			-50 000,00	
20	2031	Frais d'études	-503 000,00			
21	2188	Autres immobilisations corporelles		120 000,00		
23	2313	Constructions		330 000,00		
26	261	Titres et participations		3 000,00		
<b>Totaux</b>			<b>-503 000,00</b>	<b>453 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>0,00</b>

*Vote à l'unanimité.*

**2016/10/09 : Approbation du rapport définitif de la CLECT et détermination du montant définitif de l'attribution de compensation due à chaque commune membre pour l'année 2016.**

Le conseil communautaire approuve le rapport définitif établi par la CLECT pour l'année 2016 et décide de fixer le montant définitif de l'attribution de compensation attribuée à chaque commune membre pour l'année 2016.

*Vote à l'unanimité.*

**2016/10/10 : Convention de mise à disposition de véhicules de la Maison de l'Enfance Française Dolto.**

Le conseil communautaire demande la mise à disposition ponctuelle de véhicules du CCAS de la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour les besoins du service de la CCSDDV notamment le Relais Assistants Maternels dans le cadre d'une convention fixant les modalités de remboursement des frais engendrés par l'utilisation de ces véhicules.

*Vote à l'unanimité.*

**2016/10/11 : Approbation du Budget primitif 2017 de l'Office de Tourisme.**

Le conseil communautaire approuve le budget primitif de l'exercice 2017 adopté par le comité de direction de l'Office de Tourisme de Saint-Dié-des-Vosges, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits
011	Charges à caractère général	143 710.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 000.00
022	Dépenses imprévues	6 290.00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	25 000.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>625 000.00</b>



<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant des crédits</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000.00
75	Autres produits de gestion courante	90 000.00
77	Produits exceptionnels	475 000.00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>625 000.00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant des crédits</b>
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00
21	Immobilisations corporelles	22 000.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>25 000.00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant des crédits</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	25 000.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>25 000.00</b>

*Vote à l'unanimité.*

#### **2016/10/12 : Adhésion de collectivités au SMIC des Vosges.**

Le conseil communautaire se prononce pour l'adhésion des collectivités au SMIC des Vosges présentée par :

- la commune d'AUZAINVILLERS,
- la commune de MARTIGNY LES GERBONVAUX,
- le Syndicat des Eaux de l'ORMONT.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2016/10/13 : Acquisition de parts auprès du Toit Vosgien.**

Dans le cadre de sa compétence développement économique, le conseil communautaire approuve l'acquisition de 26 actions auprès du Toit Vosgien pour leur valeur nominale de 39 € soit un montant total de 1 014 €, auprès de la SARL LOUIS SERCO.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2016/10/14 : Participation au financement d'une étude mobilité dans le cadre de l'opération de la RD 415 menée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.**

Dans le cadre du volet "mobilité" de son programme PACTE (Parc Acteur du Climat et de la Transition Énergétique), le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a mené une étude concernant la "vulnérabilité à la mobilité" à l'échelle de son périmètre afin d'identifier les secteurs les plus concernés par ce problème.

Le territoire de la CCSDDV faisant partie de ces secteurs, le PNRBV propose la réalisation d'une étude spécifique sur ce thème afin de préciser la situation sur ce périmètre et rechercher des solutions permettant d'améliorer la situation des ménages dans ce domaine.

Cette approche va également permettre d'aborder la situation sur le secteur de la RD 415, axe structurant à différentes échelles, en lien avec le projet de Schéma Directeur d'Aménagement.

Le montant de cette étude étant estimé à 20 000 € TTC, la participation de la CCSDDV est sollicitée à hauteur de 20 %, soit 4 000 € .

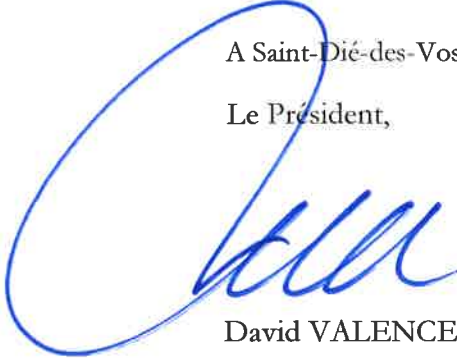
Le Conseil communautaire approuve le déroulement de cette étude sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV et accepte d'y participer à hauteur de 20 % .

***Vote à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 22 décembre 2016

Le Président,



David VALENCE

